

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 850/ Peaux.

Objet:

Peaux de bovidés.-



Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour exécution stricte copie de la lettre 1873/A.E. du 10 avril 1946 que me transmet Monsieur le Gouverneur des Territoires du Ruanda-Urundi.

Monsieur le Résident,

Les renseignements qui me sont fournis par la Commission des Peaux du Ruanda-Urundi font apparaître que sur un total de 534 tonnes de peaux de bovidés exportées en Belgique depuis avril 1945 environ 24 % sont séchées au soleil.

Afin d'augmenter les revenus des indigènes et de réduire ce pourcentage trop considérable, je vous saurais gré d'inviter les autorités territoriales et indigènes à faire une propagande active afin d'intensifier le séchage à l'ombre.-

Veillez en tenir compte lors de vos déplacements en milieux indigènes et traiter la question avec un soin tout particulier lors de votre prochaine réunion des chefs et sous-chefs.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

K I B U N G U

*Recu le 1/5/46
no 286/s.v.5.*